



# **Rôle du secteur de sécurité et de la société civile en répondant à et en empêchant l'extrémisme violent**

**Initiative sur la Gouvernance en matière de sécurité, Séminaire des Partenaires  
Accra, Ghana; le 13 décembre 2017**

# Motivations, Engagements, Interêts et profils de l'extrémisme violent au Kenya et en Afrique de l'est

La globalisation rapide, le progrès technologique et les zones de libre-échange ont créé des possibilités pour les criminels de commettre des activités terroristes.

Par le moyen de l'**internet**, les terroristes ciblent à distance un plus grand nombre d'infrastructures critiques et un réseau à travers le monde pour partager des idées et pour préparer ensemble des attentats. Un certain nombre de groupes ciblés vulnérables est maintenant engagé dans **l'autoradicalisation**

La capacité des terroristes de fusionner aggrave la menace des défis de la sécurité globale. Les terroristes se sont mis à utiliser des réseaux criminels pour le soutien logistique et le financement

Les États islamiques et les affiliés d'Al-Qaïda sont globalement non seulement des syndicats terroristes mais se transforment de plus en plus en entreprises criminelles.

# Suite .....

Au Kenya, les extrémistes d'Al Shabaab commettent non seulement des attentats terroristes, mais ils utilisent aussi des vols, du braconnage et de la contrebande de produits pour financer leurs activités.

**Les profils** des gens radicalisés sont variés et changent sans cesse. Pourtant, pour beaucoup de ces gens, il y a d'abord des cycles de crises sociales, psychologiques et économiques qui produisent une mentalité «**sans espoir**»

Ils cherchent donc les «**solutions négatives**» traditionnelles

C'est à ce moment que l'attrait de l'idéologie terroriste comme une seule explication globale de leurs problèmes et une solution à ces «**problèmes de la vie**» devient plus attirant

# Rôle du Centre national de lutte contre le terrorisme (NCTC) pour parer l'extrémisme violent

- Un **instrument** interinstitutions qui consiste surtout en agences de sécurité dont le but est de fournir un **mécanisme** de coordination pour la lutte contre le terrorisme
- Créé en **2004** par une décision du Cabinet avec le mandat de coordonner la lutte contre le terrorisme.
- Établi légalement par l'**Acte portant sur la modification de la loi sur la sécurité de 2014**.
- Par la loi, le **Conseil national de sécurité** nomme le directeur du NCTC et décide d'augmenter son caractère interinstitutions.
- Est dans le **Bureau exécutif du Président**.
- Est un rattachement hiérarchique au Chef de cabinet de son Excellence le Président
- Informe et reçoit ses missions du **Comité consultatif sur la sécurité nationale**.
- Est basé à **Nairobi**.

# Efforts du gouvernement du Kenya d'empêcher et de parer l'extrémisme violent

## a) La stratégie nationale pour parer l'extrémisme violent (SNPEV)

La SNPEV est basée sur **huit piliers**, c'est-à-dire

Les Médias et en ligne, psychosocial, basé sur la foi et idéologique, **légal et politique**, la formation et le renforcement des capacités, les arts et la culture, l'éducation et la sécurité. Tous ces piliers se renforcent mutuellement et leur but est de former des **communautés robustes, cohésives et résilientes** contre l'extrémisme violent et de diminuer / réduire le vivier de recrutement.

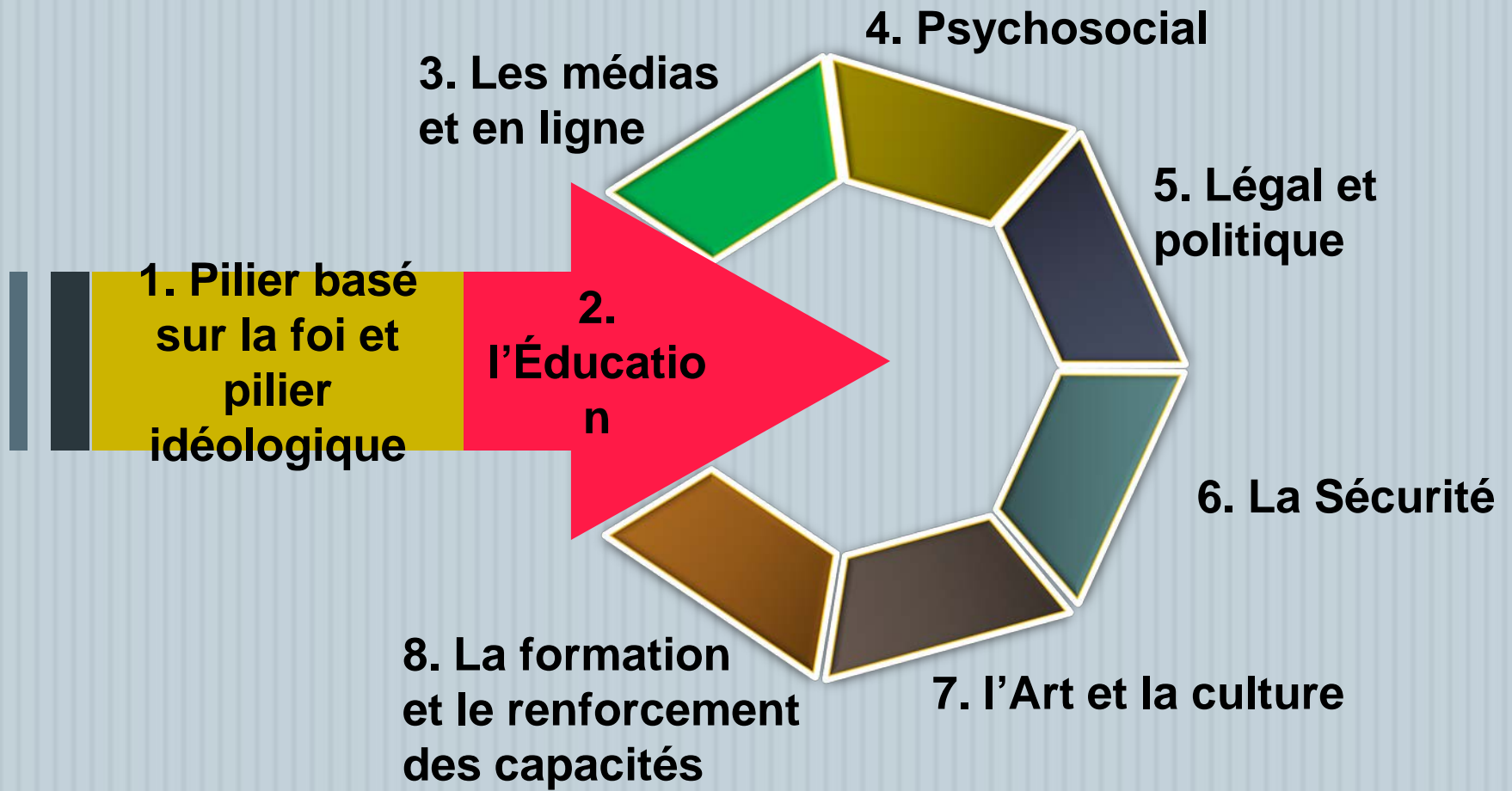
La SNPEV possède un **Pilier légal et politique**; Le Kenya a promulgué les lois suivants :

L'acte sur la restitution du produit de la criminalité et contre le blanchiment d'argent de 2009 (**POCAML**)

L'acte pour empêcher le terrorisme de 2002 (**POTA**)

L'acte portant sur la modification des lois sur la sécurité de 2014 (**SLAA**)

# .....SNPEV suite



## b) La commission des rapports financiers (CRF)

On a promulgué l'acte sur la restitution du produit de la criminalité et contre le blanchiment d'argent de 2009 (POCAML) le 10 décembre 2009.

L'acte pénalise les activités du blanchiment d'argent ; fournit des mécanismes pour geler, saisir ou confisquer le produit de la criminalité, établit des obligations pour des institutions déclarantes qui comprennent les institutions financières et les compagnies et les professions financières désignées

L'acte crée aussi des organismes variés pour combattre le blanchiment d'argent.

Ces organismes comprennent, le Conseil consultatif contre le blanchiment d'argent, l'Institution financière déclarante (l'Unité des renseignements financiers du Kenya), l'Agence pour la récupération des biens et le Fonds pour la restitution du produit de la criminalité.

## D'autres comprennent:

- a) La sensibilisation et la création de connaissance et la formation pour renforcer les capacités pour les agences gouvernementales de sécurité et les communautés locales
- b) La réhabilitation sociale et la réintégration / le désengagement des rapatriés
- c) La recherche et la production de connaissance
- d) L'engagement avec des décideurs, des intervenants variés et d'autres groupes d'intérêt pour partager ce qu'ils ont appris dans leurs recherches
- e) L'incorporation d'organismes de la société civile et du secteur privé dans leurs initiatives / activités dans la lutte contre l'extrémisme violent
- f) Encourager et établir des comités interconfessionnels et intraconfessionnels dans les initiatives dans la lutte contre l'extrémisme violent



# Les recommandations stratégiques et politiques pour améliorer la lutte contre l'extrémisme violent

- De grands investissements dans la technologie, le **renforcement des capacités** et les renseignements.
- Une meilleure **coordination** et une meilleure intégration de l'effort/ une approche multi-institutionnelle.
- Créer des outils multi-institutionnels pour **empêcher l'extrémisme violent**
- Une meilleure coordination gouvernementale dans **la collaboration avec les alliés et les partenaires**. par exemple, dans la formulation de stratégies pour l'IGAD et la région des Grands Lacs
- Améliorer les règlements pour surveiller les compagnies de remise de fonds pour combattre le financement du terrorisme (Les Commissions des rapports financiers).
- La formulation des SNPEV régionales pour examiner les facteurs transversaux de répulsion et d'attraction
- Améliorer la collaboration entre états entre toutes les agences qui combattent l'extrémisme violent, y compris la révision et la promulgation de lois pertinentes.

# Les Leçons que l'Afrique pourrait tirer des efforts pour parer des groupes extrémistes dans d'autres parties du monde

- La collaboration entre des acteurs étatiques et non étatiques avec des intérêts et des mandats partagés a produit une meilleure compréhension et une meilleure coopération quand on fait face aux menaces du terrorisme et de l'extrémisme violent
- Des ateliers et des exercices conjoints fréquents ont produit une synergie entre les acteurs principaux

**J**oseph Onyango Opondo, OGW, JP  
Directeur adjoint  
Centre national de lutte contre le  
terrorisme  
au Kenya